



# Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Cellule juridique

**ARRÊTÉ RELATIF À LA LISTE ÉLECTORALE AFFÉRENTE À L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS  
DES USAGERS AU CONSEIL DE L'IUT BORDEAUX MONTAIGNE  
SCRUTIN DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,  
Vu les statuts en vigueur de l'IUT Bordeaux Montaigne,  
Vu l'arrêté du 25/10/2021 portant organisation de l'élection du 25/11/2021 au conseil de l'IUT Bordeaux Montaigne (collège des usagers),*

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1: LISTE ÉLECTORALE**

La liste électorale relative à l'élection du 25/11/2021 des représentants des usagers au conseil de l'IUT Bordeaux Montaigne est versée en annexe du présent arrêté et consultable, à compter du 25/10/2021, par voie d'affichage dans les locaux de l'IUT Bordeaux Montaigne et par voie de mise en ligne dans l'espace étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne (sous accès authentifié restreint aux étudiants).

**ARTICLE 2: PUBLICATION**

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans les locaux de l'IUT Bordeaux Montaigne (1, rue Jacques Ellul - 33080 Bordeaux) et par voie de mise en ligne dans l'espace étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne.

**ARTICLE 3: EXÉCUTION**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 25 octobre 2021.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,  
Le Président,

  
Lionel LARRÉ   
PRÉSIDENT